



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2020\_17402\_0036

---

**A Marseille, le 23/09/2020**

Mairie des 6eme et 8eme arrondissements

Adresse du profil acheteur : marchespublics.mairie-marseille.fr

**Fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les Accueils collectifs de mineurs**

**RÉPONSE SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**Question 3, posée le 22/09/2020 :**

Bonjour,

Nous avons constaté une incohérence entre l'avis d'appel à la concurrence et le règlement de consultation concernant le jugement des offres.

- Avis d'appel à la concurrence
  - Prix 60%
  - Valeur délai 35%
  - Développement durable 5%
- RC
  - Prix 40%
  - Valeur technique 50%
  - Développement durable 10%

Quel document est juste ?

Vous en remerciant par avance,

**Réponse 3, transmise le 23/09/2020 :**

Il n'y a aucune incohérence entre l'AAPC et l'article 6.2 du Règlement de consultation.

Le jugement des offres est le suivant :

-Valeur technique 50 %

-Prix : 40 %

-Performance en matière de développement durable 10 %